



Comité Directeur

PV du 21 octobre 2021



Réunion du : 21 octobre 2021 en visioconférence

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL

Membres Présents :

MM. AUBERT, BELARD, CHEVALIER, DUFOUR, IMBERT, LOUBEYRE, MAGNANT, MAZE, PARRO et POTEL.

Excusés : Mmes FILLON, MEYNIEL et SALESSE, MM. COMBE, GAUZINS, RAMBAUD, RIGAL et SOW.

Assistent à la séance :

M. GADEN, CTD DAP

M. NEUVILLE, Conseiller Technique PPF CANTAL

M. MERLE, technicien

M. VANTAL, secrétaire administratif

Décision

Décision portant sur la demande du club de CEZALLIER ALAGNON d'intégrer une équipe Réserve en D5 :

Considérant le contexte de reprise des activités suite à la Pandémie du COVID 19,

Considérant que le championnat de D5 a débuté le 26 septembre dernier et que 2 journées de ce championnat se sont déjà déroulées à ce jour,

Considérant que le championnat D5 est une compétition et non du football loisir,

Considérant qu'il y a une place vacante et que de plus un forfait général a été constaté dans la poule B du Championnat D5,

Considérant que le calendrier du championnat D5 permet de pouvoir faire disputer des matchs en retard,

Le Comité Directeur décide à titre exceptionnel :

D'intégrer l'équipe réserve de CEZALLIER ALAGNON dans la poule B du championnat D5 à la condition sine qua none que les clubs de cette poule donnent un avis unanime en faveur de cette intégration.

L'ensemble des clubs de la poule B sera consulté et devra retourner leur avis au plus tard pour le lundi 25 octobre 2021.

En cas d'un seul vote contre cette intégration d'un club de la poule B, la demande du club de CEZALLIER ALAGNON ne pourra être prise en compte.

La décision finale sera notifiée par mail au club au plus tard le 26 octobre 2021.

Le Président,

Thierry CHARBONNEL

Le Secrétaire Général

Patrick IMBERT

Le Secrétaire Administratif

Clément VANTAL